

## TÉLÉDENTISTERIE

---

Bien que la pratique virtuelle soit nouvelle pour bon nombre d'entre eux, les dentistes doivent continuer de respecter les normes de pratique existantes ainsi que les obligations professionnelles, juridiques et éthiques, quelle que soit la manière par laquelle ils communiquent avec les patients. En somme, la pratique de la télédentisterie est la même que celle de la dentisterie; il y a fort à parier que les lignes directrices qui sont de mise aujourd'hui changent au fil du temps.

—

Cela dit, la liste suivante propose des lignes directrices utiles pour veiller à ce que les dentistes pratiquent la télédentisterie de façon sécuritaire, responsable et conformément aux exigences réglementaires actuelles.

1. Utilisez des modes de communication synchrones dans la mesure du possible lorsque vous pratiquez la télédentisterie.
  - i. Il s'agit d'une interaction bidirectionnelle en direct entre un dentiste et le patient ou l'aidant, à l'aide de technologies audiovisuelles telles que MapleMed ou Doxy.
  - ii. Les modes de communication asynchrones doivent être utilisés en dernier recours. La communication synchrone comprend notamment des modes de communication en direct et en différé entre le dentiste et le patient, une communication qui devrait toujours avoir lieu par le biais d'un système de communication électronique sécurisé.  
En télédentisterie asynchrone, le dentiste utilise les renseignements fournis par le patient pour évaluer et gérer la situation d'urgence du patient sans interaction en temps réel.
2. Confirmez l'identité du patient et fournissez-lui une preuve de votre identité et de votre statut professionnel (dans le cas d'un nouveau patient).
  - i. Cette ligne directrice est particulièrement importante avant de prescrire à un patient des médicaments pouvant faire l'objet d'abus. Dans de tels cas, le dentiste a l'obligation de confirmer l'identité du patient par voie visuelle (c.-à-d. son permis de conduire ou sa carte d'assurance maladie).
3. Obtenez le consentement éclairé du patient avant de procéder à l'évaluation par télédentisterie.
  - i. Ce consentement devrait inclure une autorisation de collecter et de divulguer des informations sur la santé du patient dans le but de lui fournir des soins de santé.
  - ii. Assurez-vous que le patient comprend les limites de la consultation en télédentisterie par rapport à un examen en clinique (par exemple, visualisation limitée, pas de radiographies) qui sont susceptibles de réduire la capacité à établir un diagnostic précis.
4. Protégez la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels sur la santé du patient.
  - i. Utilisez une technologie qui comporte des paramètres de protection de la vie privée et de sécurité conformément à la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé. À tout le moins, cette technologie doit comporter des contrôles pour garantir que seul le patient visé a accès au rendez-vous et que, lorsque des renseignements personnels sur la santé sont stockés ou transmis, un système de chiffrement renforcé doit être utilisé.

- ii. En cas de doute, les dentistes peuvent confirmer auprès de leur fournisseur de services de TI local que la technologie satisfait aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Le service des TI du centre de soutien de dentalcorp est également à votre disposition pour toute assistance dont vous pourriez avoir besoin.
  - iii. Il importe de mener la consultation par télédentisterie dans un environnement privé à l'abri des oreilles et du regard des autres afin de s'assurer que les renseignements du patient demeurent confidentiels.
  - iv. Confirmez avec le patient que la technologie qu'il utilise est sécurisée et privée.
5. Veillez à obtenir auprès du patient ses antécédents médicaux pertinents, une explication verbale de son état, puis à confirmer la nature de la consultation.
  - i. Tenez compte des ressources nécessaires (p. ex., TI, technologie de communication, équipement, personnel de soutien) et poursuivez uniquement avec la consultation si ces ressources sont disponibles et prêtes à être utilisées de manière efficace.
  - ii. Veillez à ce que la fiabilité, la qualité et l'actualité des renseignements sur les patients obtenus par télédentisterie soient suffisantes pour permettre la prestation sécuritaire des soins dentaires.
6. Évaluez le patient comme nécessaire.
  - i. Utilisez la technologie qui vous permettra de recueillir les renseignements nécessaires pour procéder au traitement.
  - ii. Par exemple, si vous devez prescrire des médicaments à un nouveau patient, il faudra utiliser une technologie audiovisuelle pour permettre une évaluation adéquate avant d'émettre toute ordonnance.
7. Une fois le diagnostic posé (si possible), prodiguez des conseils et recommandez ou prescrivez une pharmacothérapie appropriée, au besoin.
8. Si le problème dentaire ne peut être traité au moyen de la télédentisterie, le patient devra être convoqué ou aiguillé vers une évaluation ou un traitement en clinique.
  - i. **Le dépistage des maladies respiratoires aiguës, y compris la COVID-19, doit se faire au téléphone avant que le patient ne se rende en clinique.**
9. Faites un suivi auprès du patient pour planifier les prochaines étapes au besoin.
  - i. Si vous n'êtes pas le dentiste habituel du patient, transmettez les renseignements sur l'état du patient et les soins fournis au dentiste habituel en temps opportun afin qu'il puisse continuer à prodiguer les soins au patient au besoin.
10. Consignez de façon minutieuse les données relatives aux consultations en télédentisterie, conformément aux normes actuelles de tenue de dossiers, et notez que les soins ont été prodigués dans un contexte de télédentisterie.